



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VIENNE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°86-2019-143

PUBLIÉ LE 30 DÉCEMBRE 2019

Sommaire

DRFIP

86-2019-12-30-004 - Décision portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire (4 pages)

Page 3

DRFIP

86-2019-12-30-004

Décision portant subdélégation de signature en matière
d'ordonnancement secondaire



**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES
PUBLIQUES DE LA VIENNE**

DECISION

**portant subdélégation de signature en matière
d'ordonnancement secondaire**

En date du 30 décembre 2019

Monsieur Matthieu DESMARETS Administrateur des Finances Publiques, directeur de l'Expertise et des Opérations de l'État à la direction départementale des finances publiques de la Vienne ;

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des Administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la Direction Générale des Finances Publiques ;

Vu le décret du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'Etat et de commissions administratives ;

Vu le décret du 9 août 2017, portant nomination de Mme Isabelle DILHAC Préfète de la Vienne;

Vu l'arrêté de la Préfète de la Vienne, n° 86-2020-01-01-001 publié au RAA 86-2019-142 du 27 décembre 2019 donnant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à M Matthieu DESMARETS, Administrateur des Finances Publiques,

Vu l'article 3 de l'arrêté précité autorisant M Matthieu DESMARETS, Administrateur des Finances Publiques, à déléguer sa signature aux agents placés sous son autorité ;

Vu les conventions de délégation de gestion relatives à l'expérimentation d'un centre de gestion financière conclues entre les Directions délégantes et la Direction départementale des finances publiques de la Vienne représentée par M Matthieu DESMARETS, Directeur de l'Expertise et des Opérations de l'État, dénommé délégataire, emportant délégation de la fonction d'ordonnateur pour l'engagement, la liquidation et l'établissement des ordres à payer ;

DECIDE

Article 1 : Il est donné subdélégation de signature aux agents de catégorie A, B et C du centre de gestion financière rattaché à la direction départementale des finances publiques de la Vienne dont les noms suivent à l'effet de procéder, dans la limite de leurs attributions et compétences, à l'ordonnancement secondaire des dépenses se rapportant aux attributions et activités de la direction départementale des finances publiques de la Vienne, imputées sur les programmes mentionnés dans l'arrêté préfectoral précité et des dépenses imputées sur les programmes cités dans les conventions de délégation de gestion établies entre la direction départementale des finances publiques de la Vienne et les ordonnateurs listés en annexe de l'arrêté ministériel du 22 novembre 2019 portant création, à titre expérimental, d'un centre de gestion financière, placé sous l'autorité du directeur départemental des finances publiques de la Vienne, et d'effectuer la certification du service fait valant ordre de payer dans CHORUS :

- Mme Isabelle VERGEZ, Inspectrice divisionnaire des Finances Publiques, responsable du centre de gestion financière
- M. Thomas POUPONNEAU, Inspecteur des Finances Publiques
- M. Dominique GAUJAC, Inspecteur des Finances Publiques
- Mme Chantal AGUILLON, Contrôleuse des Finances Publiques
- Mme Sandrine ARNAUD, Contrôleuse des Finances Publiques
- Mme Vanessa AULAGNE, Agente des Finances Publiques
- Mme Aurore BLONDEAU, Agente des Finances Publiques
- Mme Sylvie BOURASSEAU, Contrôleuse des Finances Publiques
- Mme Cécile BOUYER, Agente des Finances Publiques
- M. Hervé CABRIT, Contrôleur des Finances Publiques
- Mme Vanessa CALER, Agente des Finances Publiques
- M. Eric CHENU, Agent des Finances Publiques
- M. Martial CUAU, Agent des Finances Publiques
- Mme Chantal DAUGEARD, Agente des Finances Publiques
- M. Benoît DELANAUD, Contrôleur Principal des Finances Publiques
- M. Christopher DUDZIAK, Agent des Finances Publiques
- Mme Brigitte ECAULT, Contrôleuse des Finances Publiques
- Mme Roberte HANANY, Contrôleuse des Finances Publiques
- Mme Samantha KIKANOI, Agente des Finances Publiques
- M. Rémi LACOSTE, Agent des Finances Publiques
- Mme Marie-Odile LANTOINE, Contrôleuse principale des Finances Publiques

- Mme Nathalie LHOULLIER, Agente des Finances Publiques
- M. Alain MANSION, Contrôleur Principal des Finances Publiques
- Mme Isabelle MAZUY, Contrôleuse principale des Finances Publiques
- Mme Martine MEKKI, Agente des Finances Publiques
- M. Stéphane MESMIN, Contrôleur Principal des Finances Publiques
- Mme Alexandrine NZOSSI ELECKA, Agente des Finances Publiques
- Mme Flora PATROUILLAULT, Agente des Finances Publiques
- M David PAVY, Agent des Finances Publiques
- M. Julien PINEAU, Agent des Finances Publiques
- Mme Melody PRODHOMME, Agente des Finances Publiques
- Mme Coralie RAYMOND, Contrôleuse des Finances Publiques
- Mme Florence SANTOIRE, Contrôleuse des Finances Publiques
- M. Thibault SIMONNET, Agent des Finances Publiques
- Mme Fabienne STRUBHART, Agente des Finances Publiques
- Mme Véronique TOULAT, Contrôleuse des Finances Publiques
- Mme Rose-Marie ZOSSOU, Agente des Finances Publiques

Article 2 : Il est donné subdélégation de signature en qualité de Responsables de la Comptabilité Auxiliaire des Immobilisations (RCAIM) aux agents suivants :

- Mme Isabelle VERGEZ, Inspectrice divisionnaire des Finances Publiques, responsable du centre de gestion financière
- M. Thomas POUPONNEAU, Inspecteur des Finances Publiques
- M. Dominique GAUJAC, Inspecteur des Finances Publiques

Article 3 : Demeurent réservés à la signature de la Préfète de la Vienne :

- les ordres de réquisition du comptable public ;
- les décisions de passer outre aux refus de visas et aux avis défavorables de l'autorité chargée du contrôle budgétaire en matière d'engagement des dépenses ;
- l'ordonnancement secondaire des dépenses de l'Etat du programme 833 « Avances sur le montant des impositions revenant aux régions, départements, communes, établissements et divers organismes ».

Article 4 : Est abrogé l'arrêté du 2 septembre 2019 se rapportant à cet objet.

Article 5 : La présente décision est exécutoire à compter de sa publication au Registre des Actes Administratifs de la Préfecture de la Vienne.

Article 6 : Le directeur départemental des finances publiques de la Vienne est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour la Préfète de la Vienne et par délégation,
L'Administrateur des Finances Publiques
Directeur de l'expertise et des opérations de l'État



Matthieu DESMARETS